

Note sur les enregistrements audiovisuels

Les enregistrements audiovisuels des audiences ont été enregistrés sur support physique (DVD, format VOB) et sur disques durs externes (format M2T).

Les noms de fichiers identifient la date de l'audience et la partie de la journée concernée (am1, am2, pm1, pm2, etc.). En moyenne, une journée d'audiences comportait quatre parties.

Le cas échéant, l'indication NP indiquera que le segment est visé par une ordonnance de non publication. L'indication NPL dans le nom de fichier indique que l'extrait a été libéré, en partie ou complètement.

Plus d'information sur les témoignages visés par des ordonnances de non publication est disponible dans l'Annexe à la règle 72 du calendrier de conservation de la CEIC.